

2020/08

Compte-rendu N°08
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Novembre 2020

OUVERTURE DE SEANCE : 19H00

Mardi 03 Novembre 2020 à 19 H à la salle des Granges.

ORDRE DU JOUR :

D2020-53 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.....	2
D2020-54 Vente des terrains de l'EHPAD « Les Mille Soleils » à l'Office Public de l'Habitat du Gers.....	3
D2020-55 3 ^{ème} Phase du programme de réhabilitation et d'interprétation du site des Augustins-projet de mise en œuvre de la 2 ^{ème} tranche et régularisation du contenu du projet de la 1 ^{ère} tranche.....	5
D2020-56 Construction d'un gymnase – délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVOM de Miélan Marcillac – modification N°01 moins-value – lot N°01 gros œuvre.....	8
D2020-57 Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal au Maire.....	9

Questions Diverses.

Convocation du Conseil Municipal du : 27/10/2020
Date d'affichage du : 27/10/2020

L'an deux mille vingt, le 3 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT, Jean-Luc MEILLON, Géraldine PERY, Jérôme DELESALLE, Corine BARRÈRE, Thierry LAFFOURCADE, Sandrine NAVARRO-DABEZIES, Carine GUILLET, Christophe PESANDO, Elodie BONNEMAISON, Aurélien ARTUS, Nathalie BARROUILLET, Marie-Laure CAPDEVIELLE.

EXCUSÉ : Monsieur Pierre BARNADAS.

PROCURATION : Monsieur Pierre BARNADAS a donné procuration à M. Jean-Louis GUILHAUMON.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Elodie BONNEMAISON.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Avant de procéder à l'examen et au vote des différents points inscrits à l'ordre du jour de la séance Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY ainsi qu'aux victimes des attentats de Nice.

D.2020-53 : APPROBATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à l'issue de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 le projet de règlement contenant les principales dispositions qui fixe les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux leur a été adressé par mail et soumis pour avis avec un délai de réponse fixé au 26 octobre 2020.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'à l'issue du porter à connaissance du projet aucune proposition de modification ne lui ayant été adressée, il propose en conséquence, d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Abstentions :	0
Pour :	15
Contre :	0

D.2020-54 : VENTE DES TERRAINS DE L'EHPAD : « Les Mille Soleils » à l'Office Public de l'Habitat du Gers.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération du conseil municipal de Marcillac en date du 12 décembre 2017 actant le principe de la vente à l'Office Public de l'Habitat du Gers pour un montant de 200 000 € des terrains d'assiette sur lequel a été édifié l'EHPAD : « Les Mille Soleils » par ce bailleur social dans le cadre d'un bail emphytéotique signé le 1^{er} janvier 2001 pour une durée de 50 ans.

Cette vente concerne les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Numéro	Contenance en m ²
AB	65	586
AB	66	1270
AB	67	410
AB	68	720
AB	70	913
AB	867	6164

Pour une superficie globale de 10 063 m².

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le service des Domaines saisi par ses soins, pour avis avait répondu par un courrier en date du 17 mai 2017 qu'il appartenait à l'Office Public de l'Habitat du Gers (O.P.H.G) de le saisir de cette demande.

Il rappelle que l'O.P.H. du Gers a donné suite à cette recommandation et a obtenu les précisions qu'il sollicitait de la part du service des Domaines par un courrier en date du 19 juillet 2017.

Il indique également que la commune de Marcillac a eu recours pour éclairer les travaux du conseil municipal au cabinet d'expertise foncière et immobilière CDH Experts afin de déterminer le prix de l'ensemble de ces parcelles.

Le rapport d'expertise a évalué le prix de l'assiette foncière à 352 000 € en date du 15 janvier 2018.

L'augmentation du prix du foncier sur la base des transactions constatées par les notaires étant de l'ordre de 3% depuis le début de l'année 2018, cette évaluation s'élèverait aujourd'hui à 362 560 €.

L'Office Public de l'Habitat du Gers a manifesté, le souhait de résilier le bail emphytéotique moyennant indemnisation de la collectivité, pour permettre la vente des locaux qui constituent l'EHPAD à l'association : « Les Mille Soleils » étant précisé que la vente avant le terme du bail à construction, par le bailleur au profit du preneur, des terrains faisant l'objet de ce bail, entraîne de facto, l'extinction du bail emphytéotique.

Il revient au conseil municipal de statuer définitivement sur :

- l'acceptation de la cession de l'ensemble de l'assiette foncière à l'Office Public de l'Habitat du Gers, permettant l'attribution en pleine propriété à l'Office Public de l'Habitat du Gers,
- par voie de conséquence, l'extinction du bail emphytéotique,
- le montant du prix de cession de ce bien.

Concernant ce dernier point, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confirmer les termes de la délibération du 12 décembre 2017 à savoir d'accepter une pondération très sensible du prix de vente de ce bien à la somme de 200 000 € (-44,83 % par rapport au rapport d'expertise) fondé sur les motifs suivants ;

- 1 – Le bail emphytéotique existant générerait aucune recette pour la commune,
- 2 – L'acquéreur, l'Office Public de l'Habitat du Gers, est un bailleur social qui exerce des activités qualifiées de service d'intérêt économique général et remplit donc une mission de service public,
- 3 – La cession de ces terrains permet in fine à l'association : « Les Mille Soleils » qui assure également une mission d'intérêt général dans le domaine médico-social au sein de notre territoire à travers l'accueil des personnes âgées ainsi que la gestion des services destinés à leur venir en aide afin de procéder auprès de l'Office Public de l'Habitat du Gers à l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conscient du fait que le maintien de l'EHPAD : « Les Mille Soleils » sur le territoire de la commune de Marciac et l'aide apportée par l'association au profit des personnes âgées constitue un enjeu majeur pour notre collectivité décide d'autoriser à l'unanimité (VOTE POUR : 13 – abstentions : 2)

- la cession en pleine propriété des terrains d'assiette de l'EHPAD : « Les Mille Soleils » au prix pondéré de 200 000 € à l'Office Public de l'Habitat du Gers et de facto l'extinction du bail emphytéotique,
- Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et à procéder à toutes les formalités utiles.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	13
Abstentions :	2
Pour :	13
Contre :	0

D.2020-55 : 3^{ème} PHASE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET D'INTERPRÉTATION DE L'ANCIEN CLOÎTRE DES AUGUSTINS – PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE LA 2^{ème} TRANCHE ET RÉGULARISATION DU CONTENU DU PROJET DE LA 1^{ère} TRANCHE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la feuille de route 2018/2021 du contrat Grand Site Occitanie, la commune de Marciac est appelée à formaliser un projet stratégique de développement faisant la part belle à l'innovation (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement), se donnant pour objectif de répondre aux attentes de ses administrés, des visiteurs locaux, régionaux, nationaux, internationaux et qui devra œuvrer en la faveur de la restauration et du rayonnement du cœur emblématique de notre petite cité.

C'est dans ce cadre que s'était inscrite la délibération N°D2019-79 en date du 11 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal avait retenu le projet de réalisation d'un pôle culturel dont le site de l'ancien cloître des Augustins constituait l'épicentre.

La première tranche de cette troisième phase dédiée au programme de réhabilitation et d'interprétation de l'ancien cloître des Augustins s'élevait à un coût global estimatif de 672.381,00 € H.T comprenant ;

- les travaux de création d'un espace immersif dans les locaux actuellement occupés par l'école maternelle (accueil /dortoir) avec sanitaires pour un montant de 450.400,00 € H.T, les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que des frais annexes (coordonnateur S.P.S, frais divers...etc) pour un montant de 72.064.00 € H.T,
- la maîtrise d'œuvre scénographique (définition du récit immersif) pour un montant de 149.917,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel avait été voté et arrêté par le conseil municipal en date du 11 décembre 2019 de la manière suivante ;

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	268 952 euros	40%
Conseil Régional Occitanie	235 333 euros	35%
Fonds européens LEADER	33 619 euros	5%
Commune	134 477 euros	20%
TOTAL	672 381 euros	100%

Monsieur le Maire précise que suite au dépôt des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires précités les subventions suivantes ont été obtenues ;

- Arrêté N°2020/032/007 de Monsieur le Préfet de Région Occitanie en date du 12 juin 2020 octroyant à la commune de Marciac une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 d'un montant de 268 952 €,

- Arrêté N°20007/88 de Madame la Présidente de Région Occitanie en date du 28 septembre 2020 octroyant à la commune de Marciac une aide au titre de des aménagements et équipements touristiques 2020 d'un montant de 235 333 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marciac avait confié au cabinet MEDIEVAL la réalisation d'une étude stratégique de médiation culturelle ayant pour objectif de faire vivre Marciac en dehors de la période du festival en s'appuyant sur des concepts visant à valoriser le patrimoine de Marciac (histoire ancienne/récente, patrimoine visible/invisible) et l'évocation de son festival de jazz.

Il précise que la restitution de l'étude qui est intervenue à la fin du premier semestre 2020 a permis ;

- D'une part, de mettre en évidence la nécessité de faire de l'ensemble de notre belle bastide un espace de découverte, une promenade faite d'un cocktail d'expériences sensoriels et artistiques permettant en différents lieux de la bastide de vivre différents instants créatifs,
- D'autre part, de dégager un concept, une signature : « Marciac, la Créative »,
- Enfin de clarifier le projet à envisager en deux tranches en vue de valoriser le site des Augustins.

La troisième phase du programme de réhabilitation et d'interprétation de l'ancien cloître des Augustins aura donc pour objectifs de valoriser le site des Augustins en y créant un ensemble d'équipements structurants :

- L'actuelle salle des fêtes, tout en conservant sa fonction première sera transformée et aura vocation à accueillir un espace immersif (spectacle sonore et visuel sur le thème du voyage au temps des Augustins et sur l'extraordinaire aventure de jazz in Marciac). Son entrée reconfigurée en hall d'accueil intègrera un ensemble de services : accueil exposition – billetterie, boutique...,
- Les Territoires du jazz situés à l'étage seront modernisés en intégrant des Escape Games (jeux d'évasion). Ce site fera l'objet d'une nouvelle proposition à l'occasion de la mise en œuvre d'une des phases ultérieures du projet,
- L'aile Ouest abritant actuellement une partie des locaux de l'école maternelle (initialement prévue en espace immersif dossier DSIL2020) sera transformée en espace de coworking dédié aux artistes et en espace polyvalent d'exposition.

Le projet intègre également une série de visites de la bastide qui est proposée comme un espace de découverte. Il s'appuie sur une valorisation des parcours de promenades dans la bastide, une mise en scène et une végétalisation des espaces (rues et jardin de l'église). Il vise à faire de l'espace de notre village, un grand parcours expérimental permanent pour le visiteur et invite à vivre une expérience créative unique en lien avec l'histoire de Marciac et celle de son festival.

Monsieur le Maire présente le volet financier de la 3^{ème} phase découpée en deux tranches en rappelant que sur la 1^{ère} tranche l'enveloppe reste la même, les financements acquis et que seuls sont modifiés le contenu des travaux (réalisation de l'espace immersif sur la salle des fêtes en lieu et place du bâtiment ouest).

Les travaux concernant la deuxième tranche de travaux s'articuleront de la manière suivante ;

- Aménagement sommaire d'une partie de la grange attenante à la salle des fêtes afin d'y installer le Trésor de Marciac (cabinet des curiosités),
- Poursuite de la modernisation des Territoires du Jazz par l'installation de deux escapes games supplémentaires au 1^{er} étage de la salle des fêtes,
- Transformation du bâtiment Ouest servant actuellement d'accueil et de dortoir de maternelle en espace de coworking dédié aux artistes et en espace polyvalent d'exposition,
- Réalisation du contenu scénographique de l'espace immersif.

Monsieur le Maire précise que cette troisième phase – 2^{ème} tranche – s'élève à un coût estimatif de 676 400 € H.T comprenant ;

- Les travaux précités pour un montant de 620 000 € HT,
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que des frais annexes (coordonnateur SPS, frais divers...etc) pour un montant de 56 400 € HT.

Il propose pour la tranche N°02 le plan de financement suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	270 560 euros	40%
Conseil Régional Occitanie	236 740 euros	35%
Fonds européens LEADER	33 820 euros	5%
Commune	135 280 euros	20%
TOTAL	676 400 euros	100%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité (VOTE POUR : 13 – abstentions : 2), décide :

- De donner un avis favorable à la conduite de ce projet visant à compléter le dispositif d'interprétation du Grand Site Occitanie,
- De solliciter des aides financières auprès de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL, ainsi qu'auprès de la Région et des fonds européens, au titre de LEADER, telles que présentées dans le plan financement de la tranche N°02,
- De notifier auprès de l'Etat, au titre de la DSIL2020, ainsi qu'auprès de la Région et des fonds européens LEADER, les modifications apportées au contenu du projet de la troisième phase – 1^{ère} tranche,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	13
Abstentions :	2
Pour :	13
Contre :	0

D.2020-56 : CONSTRUCTION D'UN GYMNASE – DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SIVOM DE MIELAN MARCIAC – MODIFICATION N°01 MOINS-VALUE– LOT N°01 GROS OEUVRE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les termes de la délibération N°2018-13 en date du 27 février 2018 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du gymnase au SIVOM de Miélan Marcillac.

Il mentionne que la convention de maîtrise d'ouvrage a été signée en date du 09 août 2018 et modifiée suivant avenant N°01 en date du 06 novembre 2019.

Suite aux délibérations du Conseil Municipal N°2019-61 en date du 23 septembre 2019 et N°2019-63 en date du 14 octobre 2019 le conseil d'administration du SIVOM de Miélan Marcillac a attribué les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Marché à Procédure Adaptée		Entreprises mieux disantes	Montant total HT des travaux
LOT 01	Gros Œuvre	DESPAUX	297420,39
LOT 02	Charpente	TROISEL	552076,55
LOT 03	Menuiseries ext	SAS DAZEAS	68009,12
LOT 04	Plâtrerie	EURL JUGUES	48253,98
LOT 05	Peintures ex in	MARQUE	30498,58
LOT 06	Carrelage faïence	SARL LARY	16167,52
LOT 07	Enduits de façades	BENNIS	16748,25
LOT 08	Etanchéité		
LOT 09	Sols souples	ART DAN	55379,00
LOT 10	Equipements sportifs	URBASPORT	76062,00
LOT 11	Electricité	SARL BAJON	91865,76
LOT 12	Plomberie	APICS	35772,25
LOT 13	Chauffage	SEDB	81840,00
LOT 14	VRD	MALET/ACCHINI	232245,17
		TOTAL PROJET	1602338,57

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion technique en date du 30 septembre, M. Jean-Benoît ROUX, architecte en charge du suivi de l'opération des travaux de construction du gymnase a porté à sa connaissance que sur le lot N°01 Gros Œuvre attribué à l'entreprise DESPAUX il y avait lieu de constater ;

- D'une part des travaux en moins-value (volume des bétons des fondations modifiés) pour un montant de 11 137, 14 € HT,
- D'autre part des travaux en plus-value (dalle du rez-de-chaussée du silo et de la chaufferie, couverture chaufferie et local onduleur, réservations dans le dallage du gymnase) pour un montant de 4063,64 € HT,
- Soit un solde en moins-value total sur le lot N°01 – Gros œuvre attribué à l'entreprise DESPAUX de 7073,50 €

Sur ce rapport, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le conseil d'administration du SIVOM de Miélan Marcillac à permettre à son Président de signer la modification N°01 en moins-value pour un montant de 7073,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signifier au Conseil d'Administration du SIVOM Miélan-Marcillac qu'il peut autoriser son Président à signer la modification N°01 – lot N°01 gros œuvre avec l'entreprise DESPAUX pour un montant de 7073,50 €,

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Abstentions :	0
Pour :	15
Contre :	0

D.2020-57 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire, rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de la délégation qui lui a été accordée suivant délibération du 26 mai 2020 :

01 –Attribution d'une concession familiale pour une durée de 30 ans – 5,98 m² - à M.Willy SCOCO – tarif 90,78 €,

02 Locations /mise à disposition de salles :

Salle des Granges :

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges au profit de la Mutualité Française Occitanie, de la CPAM du Gers et de MPS Expertises Sociales les mardis matins du 06 octobre 2020 au 08 décembre 2020 – ateliers informatiques à destination des séniors,

Mise à disposition gratuite de la salle des Granges au profit de la Mutuelle Nationale Territoriale le 06 octobre 2020 – réunion des correspondants mutualistes des collectivités territoriales,

Salle Doubrère :

Mise à disposition gratuite de la salle Doubrère au profit de la MSA MPS – permanences à destination des adhérents du territoire les 20,21 et 22 octobre 2020,

Mise à disposition gratuite du bureau du 1^{er} étage au profit du Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles – permanences du bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi, à destination des femmes en situation de monoparentalité, bénéficiaires du RSA et demandeuses d'emploi, les jeudis 29 octobre, 19 novembre, 3 décembre et 17 décembre 2020,

Salle des Arènes :

Mise à disposition de la salle des Arènes au profit M.Thierry BARTHERE – praticien en stretching postural – tous les jeudis après-midi du 15 octobre au 08 juillet 2021 – Location payante : 200 €,

Salle des Aînés :

Mise à disposition gratuite de la salle des Aînés au profit du Don du Sang les 12 mars, 4 juin, 25 août, 27 octobre et 17 décembre 2021,

Mise à disposition gratuite de la salle des Aînés au profit du CLAP, les vendredis de 18H à 22H du 23 octobre 2020 au 02 juillet 2021 pour l'organisation d'activités d'expression corporelle,

Salle des Fêtes :

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au profit de Terra Alter – assemblée générale du 30 septembre 2020,

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au profit de l'association Marciac Accueil– conseil d'administration et assemblée générale du 02 octobre 2020,

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au profit de l'AGAPEI pour des séances d'activités sportives pour les résidents de la Villa Bleue les lundis et vendredis soirs du 02 octobre 2020 au 28 juin 2021,

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au profit de l'EPCC l'Astrada – concert du 03 octobre 2020 et spectacle du 04 octobre 2020,

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au profit de l'office de tourisme Cœur Sud-Ouest, le 06 octobre 2020 – réunion avec les prestataires touristiques,

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au profit de l'association du Tennis Club Marciacais – assemblée générale du 16 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

- Prend acte des décisions prises.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Abstentions :	0
Pour :	15
Contre :	0

Questions diverses :

- Achat de tableaux pour le musée DOUBRERE,
- Terrain d'accès du gymnase,
- Cérémonie hommage à Samuel PATY,
- Commissions municipales,
- Visite de Monsieur le Préfet du Gers à la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers,
- Cérémonie commémorative du 11 novembre,
- Téléthon 2020.

Séance levée à 20h35mn.

A Marciac, le 06 Novembre 2020

Le Maire,

M.Jean-Louis GUILHAUMON

